



Justice transitionnelle : la société civile saisit les procédures spéciales des Nations unies

Communiqué de presse

25 mars 2021 - Aujourd'hui, devant la chambre spécialisée en justice transitionnelle de Tunis, se tient la 11ème audience du procès des ex-agents et hauts responsables du ministère de l'Intérieur et de l'administration pénitentiaire accusés d'avoir torturé Rached Jaïdane.

Ce procès, comme la plupart des autres procès en justice transitionnelle, est jalonné d'obstacles : des audiences pour certaines expéditives, des reports d'audiences multiples, des délais excessifs s'écoulant entre deux sessions, des éléments de preuve manquants, des magistrats qui se succèdent et des accusés absents malgré les convocations et mandats d'amener.

Depuis l'ouverture du premier procès en mai 2018, nos organisations n'ont eu de cesse d'alerter les autorités tunisiennes sur ces dysfonctionnements qui menacent sérieusement le devenir du processus de justice transitionnelle. Les enjeux sont de taille car la transition démocratique du pays est conditionnée par le succès de ce processus.

Cependant, les initiatives tendant à assurer le bon déroulement des procès demeurent rares et limitées, tandis que les offensives politiques visant à mettre fin à la justice transitionnelle se font de plus en plus nombreuses. Les perspectives de réussite de la justice transitionnelle sont encore davantage compromises par le vacillement de l'état de droit dû à la crise sanitaire et aux récentes vagues d'arrestations massives menées en lien avec l'important mouvement de protestations sociales qui agite le pays depuis le début de l'année.

C'est dans ce contexte délétère que nos organisations ont décidé de saisir les procédures spéciales des Nations unies afin de les alerter sur les menaces pesant sur la justice transitionnelle, dans l'espoir que cette démarche entraîne un sursaut démocratique de la part des autorités. Nous avons à cette fin adressé [la communication ci-jointe](#) aux rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, rapporteur spécial sur la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats et aux groupes de travail sur la détention arbitraire et sur la disparition forcée.

Nos organisations rappellent au gouvernement tunisien qu'on ne construit pas l'avenir d'un pays sur l'oubli et l'impunité et l'enjoignent de prendre instamment les mesures indispensables au bon déroulement de la justice transitionnelle, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux souscrits par la Tunisie.

Contact presse :

- OMCT : Oussama Bouagila tél : 27 842 197 Email : ob@omct.org
- ASF : Khayem Chemli : Tél : 25.294.240 / Email : kchemli@asf.be

Organisations signataires :

1. Organisation Mondiale Contre la Torture
2. La Ligue tunisienne des droits de l'homme
3. Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
4. Avocats Sans Frontières
5. Association Tunisienne des Magistrats Tunisiens
6. Al Bawsla
7. International Alert
8. Association KARAMA
9. Association INSAF pour les anciens militaires
10. No Peace Without Justice
11. Organisation Contre la Torture en Tunisie
12. Organisation Dhekra we Wafa, pour le martyr de la liberté Nabil Barakati
13. La Coalition Tunisienne pour la Dignité et la Réhabilitation
14. L'Association Tunisienne pour la Défense des Libertés Individuelles
15. Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
16. Association Internationale pour le Soutien aux Prisonniers Politiques
17. Le Réseau tunisien de la justice transitionnelle